

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE
WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

ARRÊTÉ n° 2011/36
Relatif à l'état des restes à réaliser
du budget principal
pour l'exercice 2011

Le Maire de Wintzenheim-Kochersberg,

Vu le budget primitif voté par une délibération n° 2011/20 du 15/04/2011 ;

Vu les inscriptions budgétaires faites aux sections d'investissement et de fonctionnement ;

Vu les dépenses engagées et non encore mandatées ;

Vu les recettes engagées et n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recette ;

ARRETE

Article 1 : L'état des restes à réaliser pour l'exercice 2011 est arrêté comme suit pour la section d'investissement :

Dépenses

Opération / Compte	Budget cumulé (BP et DM)	Mandaté	Restes à réaliser
Installation de voirie C/2152 (justificatif annexe 1)	2000 €	0 €	704 €
Opération 10001 - Acquisitions de terrains - C/2111 (justificatifs annexe 2)	45 000 €	31 838 €	8 272 €
Opération 10007 - Lehmgrube (justificatifs annexe 3)	227 135 €	210 672 €	14 974 €
Opération 10009 Rue des vignes (justificatifs annexe 4)	35 000 €	30 065 €	3 377 €

Recettes

Opération / Compte	Budget cumulé (BP et DM)	Mandaté	Restes à réaliser
C/10222 FCTVA (justificatifs annexe 5)	7 800 €	7 876 €	292 €
Chap 024 Produits de cessions (justificatif annexe 6)	1 600 €	400 €	1 200 €

Article 2 : Le présent état des restes à réaliser pour la section d'investissement est arrêté à la somme de vingt-sept mille trois cent vingt-sept euros (27 327 €) en dépenses et à la somme de mille quatre cent quatre-vingt-douze euros en recettes.

Article 3 : Le présent arrêté est transmis à Monsieur le Préfet ainsi qu'au receveur communal.

Articles 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Strasbourg dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

À WINTZENHEIM-KOCHERSBERG, le 22 décembre 2011

Le Maire,
Alain NORTH